

# [WEB] - [PAY] Comment rémunérer un stagiaire en convention ? (gratification)

\*À noter que ce type de bulletin peut être utilisé pour toute rémunération non soumise à cotisation ni imposable.

On parle ici des gratifications versées à un stagiaire en convention de stage (A ne pas confondre avec les stagiaires de la fonction publique territoriale ni les stagiaires de la formation professionnelle).

**Montant minimum légal** : le montant de la gratification doit figurer dans la convention de stage et est apprécié au moment de la signature. Le **montant minimum légal** de gratification est de **3,90 euros par heure de stage**, soit 15 % du plafond de la Sécurité sociale. Le stage n'étant pas un contrat de travail, **il n'est pas possible de verser une gratification supérieure à ce montant minimum légal dans le secteur public.**

Cette gratification est exonérée de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire (la CSG et la CRDS ne sont pas dues).

Pour commencer, se rendre dans le menu "Initialisation" - "Lignes de bulletin", sélectionner la ligne 0006 : Rappel de Traitement brut et la dupliquer

0005	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)						X	
0006	RAPPEL DE TRAITEMENT BRUT						X	
0007	RAPPEL NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE						X	
0008	RAPPEL SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT						X	
.....	.....						X	



Renommer la ligne créée en "GRATIFICATION" et laisser le Montant à zéro :

**Généralité**

Code  Article budgétaire

\* Intitulé

---

**Paramétrage de la ligne**

<input type="radio"/> Heures Supplémentaires	<input type="radio"/> Salaire de base	Montant <input type="text" value="0,00 €"/>
<input type="radio"/> Heures Complémentaires	<input type="radio"/> Taux horaire	
<input checked="" type="radio"/> Autres Rubriques du brut	<input type="radio"/> Indice	
<input type="radio"/> Rubrique de calcul intermédiaire hors brut	<input checked="" type="radio"/> Montant fixe	
<input type="radio"/> Prime d'ancienneté	<input type="radio"/> A définir	
<input checked="" type="checkbox"/> Influence l'imposable	<input type="checkbox"/> NBI	

A proratiser  Rappel  Transformable en heures  RAFF

Il faut ensuite créer un modèle de paye personnalisé à partir du menu « Initialisation » → « Modèles de bulletin »

Cliquer sur le bouton  pour créer un modèle et le dénommer « STAGIAIRE »

Sélectionnez :

- « Non Titulaire » au niveau du **Statut** (stagiaire est réservé aux stagiaires de la FPT)
- « Forfait » ou « Taux horaire » au niveau de la **Base**, en fonction du mode de paiement.

Dans la "Liste des lignes définies", rechercher la ligne précédemment créée et cliquer sur "Ajouter" pour la positionner sur le modèle de bulletin

Création d'un modèle de bulletin

N° du modèle :

\* Intitulé :

Statut :

Base :

Type :

Liste des lignes définies

<input type="checkbox"/>	↑	↓	C...	Libellé	Tx S.	Tx P.	Type	Pe...
<input type="checkbox"/>			Q	grati	Q	Q	Q	(T...)

Aucune donnée

Liste des lignes sélectionnées

<input type="checkbox"/>	↑	Code	Libellé	Tx S.	Tx P.
<input type="checkbox"/>		14	GRATIFICATION		

Pour finir dans le fiche agent, il faut renseigner le montant de la gratification et cocher « Rémunération non imposable »

Caractéristiques du contrat

\* Modèle :

Ind. Majoré :

Ind. Brut :

Pourcentage :  %

T. Horaire :

% du smic

\* Montant :

Mois de paiement :

Rémunération non imposable

En effet, la gratification est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Dans "Options additionnelles" : modifier le libellé du bulletin

Options additionnelles

Libellé personnalisé du bulletin

Exemple d'un stagiaire en convention de stage payé au taux horaire minimal, soit 514.2€ mensuels

	Libellé	Base	Salarié		Employeur		Gains
			Taux	Retenues	Taux	Charges	
	<b>TRAITEMENT BRUT</b>	514,20					<b>514,20</b>
	<b>TOTAL BRUT</b>						<b>514,20</b>
	<b>TOTAL DES COTISATIONS</b>						
	<b>NET A PAYER AVANT IR</b>						<b>514,20</b>
6706	PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	0,00	0,0000	-0,00			
	<b>NET A PAYER APRES IR</b>						<b>514,20</b>
	<b>NET A PAYER</b>						<b>514,20 €</b>

À noter que ce type de bulletin peut être utilisé pour toute rémunération non soumise à cotisation ni imposable.